



## Abonnements gratuits pour les bénéficiaires de minima sociaux

Afin d'inciter à l'usage des transports collectifs et ainsi atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie et lutter contre la crise climatique, Concarneau Cornouaille Agglomération instaure la gratuité pour l'ensemble des services du réseau Coralie aux bénéficiaires des minima sociaux à compter du 1er septembre :

### Public concerné :

- Bénéficiaires des minima sociaux suivants
- Enfants (- 18 ans) des bénéficiaires des minima sociaux

### Minima sociaux donnant lieu à la gratuité

- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Complémentaire Santé Solidaire (C2S)
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation solidarité personnes âgées (ASPA)

### Modalités d'accès aux services de transport du réseau Coralie :

L'accès à l'ensemble des services est conditionné à la possession d'un titre de transport Coralie (abonnement) préalablement délivré sur présentation de justificatifs de critères sociaux. L'accès au bus, cars, minibus ne pourra se faire que sur présentation d'un titre Coralie valide (abonnement annuel ou mensuel) au conducteur.

### Documents à fournir pour obtenir un abonnement gratuit :

- Imprimé de demande
- Pièce d'identité
- Photo d'identité récente

### Pièces spécifiques en fonction des différentes catégories de public :

- Personnes en situation de handicap :  
Notification de la MDPH attribuant l'allocation adulte handicapée et attestation de paiement du mois en cours ou précédent la date de demande.
- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) :  
Attestation de paiement du RSA du mois de la demande de gratuité au transport ou du mois précédent.
- Allocation solidarité personnes âgées (ASPA) :  
Notification de la caisse de retraite
- Complémentaire santé solidaire (C2S) :  
Justificatif de droit à la complémentaire santé solidaire datant de moins du mois en cours ou du mois précédent

**Pour les enfants des bénéficiaires des minima sociaux :**

- Copie du livret de famille
- Dossier d'inscription au transport scolaire

Pour les abonnements prenant effet au début du mois de septembre, l'ensemble des documents doit être transmis à l'agence durant les mois de juillet et août.

**Adresse d'envoi des documents :**

- Concarneau : quai d' Aiguillon
- Rosporden : Le Meur bus et Car – ZA Dioulan

ou par courrier à l'agence Coralie de Concarneau – quai d'Aguillon – 29900 Concarneau.

**Disponibilité des abonnements gratuits :**

Les abonnements gratuits seront disponibles aux agences Coralie de Concarneau et Rosporden à compter du 29 août 2022. Un délai de traitement d'une semaine peut être nécessaire après réception du dossier complet.

**Dossier d'inscription au transport scolaire 2022-2023 déjà expédié :**

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2022-2023 ont été expédiées courant juin 2022. Nous invitons les parents dont l'enfant peut bénéficier de la gratuité à expédier dans une des agences les justificatifs précisés ci-dessus.

Les règlements déjà retournés par les familles sont bloqués dans l'attente de justificatif jusqu'au 31/08 (A défaut, les 1ers prélèvements et encaissements de chèques auront lieu début septembre).

En cas de prélèvement ou d'encaissement de chèque début septembre, nous procéderons au remboursement des sommes perçues après réception des justificatifs.

Les règlements reçus et bloqués pourront être récupérés sur demande à l'agence Coralie de Concarneau, quai d'aiguillon du 15 septembre au 15 octobre. 2022. Les mandats de prélèvement et chèques seront ensuite détruits.\*

**Duplicata carte d'abonnement :**

Les frais de duplicata de la carte d'abonnement en cas de perte sont de 4.5 €



## DEMANDE DE GRATUITE D'ACCES AU RESEAU CORALIE

### A – ETAT CIVIL

---

NOM .....

PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE .....

SEXE : H ' F'

ADRESSE

Rue.....N° .....

Lieu-dit..... Code postal .....

Commune..... Téléphone.....

Adresse messagerie électronique .....

### B- RENSEIGNEMENTS

---

Cochez la case correspondant à votre situation

Vous êtes :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Bénéficiaire de Allocation solidarité personnes âgées (ASPA)
- Bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (C2S)
- Enfant de bénéficiaires des minima sociaux mentionnés ci-dessus

Je soussigné ( e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements et documents fournis.

Le..... Signature obligatoire du demandeur

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, relative aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant. Toute demande en ce sens devra être adressée au réseau Coralie

Cadre réservé à l'agence Coralie

Pièces fournies :

.....  
.....  
.....

Numéro de la carte délivrée :

.....

Date de la carte délivrée, le : .....

Duplicata délivré le :

.....

**PIECES A FOURNIR (avec la présente demande renseignée)**

**Un justificatif d'identité** : carte nationale d'identité française ou Européenne, passeport, permis de conduire.

**Une photo d'identité** (récente)

**Les documents suivants**, justifiant de votre situation :

<b>Situation personnelle</b>	<b>Justificatifs à fournir</b>
Bénéficiaires du RSA	Attestation de paiement du RSA du mois en cours ou précédent la date de demande
Personnes en situation de handicap	Notification de la MDPH attribuant l'allocation adulte handicapée <u>et</u> attestation de paiement du mois en cours ou précédent la date de demande
Bénéficiaire de l'allocation solidarité personnes âgées (ASPA)	Notification de caisse de retraite
Complémentaire santé solidaire (C2S)	Justificatif de droit à la complémentaire santé solidaire du mois en cours ou du mois précédent
Enfants mineurs des bénéficiaires des minimas sociaux ci-dessus	Copie du livret de famille et dossier d'inscription au transport scolaire pour les enfants scolarisés (disponible dans les agences Coralie ou sur notre site internet / rubrique « scolaire »)